Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2045

13.10.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2045 DE LA COMMISSION

du 10 octobre 2025

rectifiant la version en langue slovaque du règlement d'exécution (UE) 2019/317 établissant un système de performance et de tarification dans le ciel unique européen

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 549/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 fixant le cadre pour la réalisation du ciel unique européen («règlement-cadre») ([1]), et notamment son article 11, paragraphe 6,

vu le règlement (CE) nº 550/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à la fourniture de services de navigation aérienne dans le ciel unique européen ([2]), et notamment son article 15, paragraphe 4,

considérant ce qui suit:

(1) La version en langue slovaque du règlement d'exécution (UE) 2019/317 de la Commission ([3]) contient à l'article 28, paragraphe 4, point b), une erreur qui modifie le sens de cette disposition.

(2) Il convient dès lors de rectifier en conséquence la version en langue slovaque du règlement d'exécution (UE) 2019/317. Les autres versions linguistiques ne sont pas concernées.

(3) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du ciel unique rendu avant l'adoption du règlement (UE) 2019/317,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

(Ne concerne pas la version française.)

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 octobre 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 96 du 31.3.2004, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2004/549/oj.
([2]) JO L 96 du 31.3.2004, p. 10, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2004/550/oj.
([3]) Règlement d'exécution (UE) 2019/317 de la Commission du 11 février 2019 établissant un système de performance et de tarification dans le ciel unique européen et abrogeant les règlements d'exécution (UE) nº 390/2013 et (UE) nº 391/2013 (JO L 56 du 25.2.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2019/317/oj).